



## **Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

### **Procès-verbal de la réunion du 03 avril 2015**

#### Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015
2. Présentation des procédures usuelles en matière d'épreuves communes dans le cadre de la procédure d'orientation au cycle 4.2., des modifications opérées par rapport aux années précédentes et des changements nécessaires en vue des failles constatées cette année (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi Lénk » du 31 mars 2015)
3. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm remplaçant M. Laurent Zeimet, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Angel remplaçant M. Claude Haagen, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry remplaçant Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Félix Eischen remplaçant Mme Martine Mergen, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch  
M. Justin Turpel, observateur

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Jos Bertermes, M. Alex Folscheid, M. Guy Strauss, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Laurent Zeimet

\*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission

**1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 23 mars 2015**

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

**2. Présentation des procédures usuelles en matière d'épreuves communes dans le cadre de la procédure d'orientation au cycle 4.2., des modifications opérées par rapport aux années précédentes et des changements nécessaires en vue des failles constatées cette année (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi Lénk » du 31 mars 2015)**

Le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » déclare avoir introduit une demande de mise à l'ordre du jour pour permettre à la Commission de se voir fournir des informations concernant le déroulement actuel des épreuves communes organisées dans le cadre de la procédure d'orientation au cycle 4.2. de l'enseignement fondamental, ainsi que les modifications qu'il est prévu d'y apporter suite à la fuite récente des épreuves de compréhension orale et écrite en allemand et en français (cf. annexe 1). A préciser que ni le comportement des enseignants en cause ni les réactions politiques ne devraient faire l'objet de la présente réunion, mais plutôt la procédure d'orientation même, et notamment lesdites épreuves communes. Indépendamment du fait que lui-même est favorable à la mise en place d'un système de tronc commun, l'orateur se déclare préoccupé par une évolution récente qui consiste à accorder aux épreuves communes une importance démesurée, quasi identique à celle qui revenait à l'ancien examen d'admission, alors que les épreuves précitées ne constituent qu'un des éléments qui sont pris en compte en vue de la décision d'orientation.

En relation avec les fuites récentes, l'intervenant soulève des questions concernant la procédure de distribution des épreuves communes dans les écoles. Quant aux épreuves additionnelles que le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) a décidé d'organiser pour des raisons d'équité, il est constaté que, contrairement à ce qui vaut pour les épreuves communes initiales, les résultats de ces épreuves additionnelles ne seront pas saisis et exploités au niveau national, de sorte qu'il ne sera pas possible de situer les performances de chaque élève par rapport à la moyenne nationale. Il se pose ainsi la question de l'utilité et de l'opportunité de telles épreuves additionnelles. En fin de compte, ne constituent-elles pas seulement une source de pression supplémentaire pour les élèves ? Ne serait-il pas envisageable de donner la possibilité aux enseignants de n'avoir recours à des épreuves additionnelles que dans les cas où les résultats obtenus par certains élèves lors des épreuves ayant fait l'objet de la fuite détonnent par rapport à leurs performances habituelles ?

M. le Ministre apprécie le fait d'avoir l'occasion à la fois de présenter à la Commission le déroulement des événements en relation avec la fuite précitée, tel qu'il a pu être reconstitué jusqu'à présent, et de procéder à un échange de vues au sujet de l'actuelle procédure d'orientation et des modifications prévues suite à cette faille. Une autre problématique qui mérite une réflexion approfondie concerne la perception des épreuves communes. Comme l'a signalé le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk », ces épreuves se sont vu attribuer, peu à peu, une valeur telle qu'elles sont désormais vécues, par certains des acteurs concernés, comme un véritable examen d'admission, alors qu'elles devraient en fait

être considérées comme un simple test, dont les résultats constituent un élément parmi d'autres dans la procédure d'orientation.

A noter dans ce contexte qu'en réponse à la question parlementaire n° 854 de M. Gilles Baum, M. le Ministre a signalé avoir mis en place un groupe de réflexion, réunissant des représentants du collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, des collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, des enseignants expérimentés de l'enseignement fondamental, des collaborateurs du Centre de psychologie et d'orientation scolaires ainsi que des collaborateurs du MENJE. Ce groupe est chargé de se pencher de plus près sur l'actuelle procédure d'orientation et d'émettre des recommandations en vue d'une adaptation de celle-ci. Il se pose par exemple la question de savoir s'il ne serait pas indiqué de constituer un conseil d'orientation uniquement dans les cas où les avis respectifs des parents et de l'équipe pédagogique sont divergents.

S'agissant de la fuite, il semble désormais avéré que celle-ci met en cause la responsabilité de certaines personnes qui ont agi de manière intentionnelle et systématique. Considérant que ces faits font l'objet d'une enquête disciplinaire et que parallèlement a été déposée une plainte pour violation du secret professionnel, la Commission décide, sur proposition de M. le Ministre, de prononcer le huis clos pour le volet concernant la reconstitution des événements en relation avec la fuite.

\*

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Il existe un consensus pour dire que les épreuves communes organisées dans le cadre de la procédure d'orientation se sont peu à peu vu attribuer une valeur démesurée, alors qu'elles ne devraient constituer qu'un élément parmi d'autres dans cette procédure. La décision d'orientation devrait en effet être fondée essentiellement sur l'observation et l'évaluation continues des apprentissages de l'élève tout au long du cycle 4.

C'est surtout dans le cas où les membres du conseil d'orientation ont du mal à se mettre d'accord sur une décision d'orientation que le recours aux résultats obtenus par l'élève dans les épreuves communes peut s'avérer utile. Par ailleurs, ces résultats constituent un élément tangible qui contribue à étayer la décision d'orientation, sans oublier que pour un instituteur, il est toujours intéressant de pouvoir situer les performances de ses élèves par rapport à une moyenne nationale.

Au vu de ce qui précède, il conviendrait de mener prochainement un débat approfondi sur le rôle des épreuves communes dans la procédure d'orientation.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en accordant une importance démesurée aux épreuves communes et en cherchant à préparer les élèves par tous les moyens et de façon ciblée aux questions qui y seront posées, certains acteurs font peser une pression inacceptable sur les enfants.

- S'agissant des épreuves additionnelles prévues pour les 21, 23 et 24 avril 2015, il importe de souligner que celles-ci ne constituent que des tests supplémentaires qui sont devenus nécessaires au nom du principe de l'équité. Il s'agit d'éviter que des élèves soient avantagés par rapport à d'autres. Pour la décision d'orientation seront pris en compte aussi bien les résultats des épreuves communes organisées au cours du mois de mars 2015 que ceux des épreuves additionnelles, étant entendu que, comme signalé ci-dessus, ces résultats ne constituent qu'un des éléments sur lesquels se fonde la décision d'orientation. Pour de plus amples informations concernant le calendrier de la procédure d'orientation de l'année scolaire en cours, il est renvoyé à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

Comme les épreuves communes obéissent à de stricts critères scientifiques, il n'est pas possible, dans le court laps de temps, d'élaborer une nouvelle série d'épreuves qui soient du même genre que les épreuves habituelles. Pour cette raison, il a été décidé de se fonder sur les questionnaires prévus pour les épreuves d'accès auxquelles les élèves peuvent

normalement se soumettre en cas de désaccord avec la décision d'orientation, étant entendu que ces épreuves ont été retravaillées de fond en comble et adaptées au présent contexte d'orientation. Même si, pour des raisons de temps, il n'est guère possible de centraliser les résultats des épreuves additionnelles, celles-ci sont néanmoins susceptibles de renseigner sur le niveau de compétences atteint par l'élève (socle, niveau avancé, niveau d'excellence, cf. *infra*).

- Concernant la procédure de distribution des épreuves communes, plusieurs membres soulèvent la question de savoir s'il ne serait pas opportun de faire parvenir celles-ci sous plis scellés aux présidents des comités d'école. De cette façon, l'on pourrait éviter que des instituteurs ne soient tentés de préparer leurs élèves de façon ciblée aux questions. Un autre orateur met en garde devant la prise de mesures qui sont susceptibles de renforcer l'impression (non fondée) que les épreuves communes ont une importance décisive et d'attiser en même temps la méfiance à l'égard des instituteurs en charge d'une classe du cycle 4.2.

Les représentants gouvernementaux exposent dans ce contexte que l'organisation des épreuves communes implique la nécessité de faire diffuser quelque 45.000 livrets de test. Afin de garantir que ces documents parviennent en temps utile aux différentes écoles, ils ont été livrés jusqu'à présent, sous forme de colis adressés nommément aux titulaires des classes du cycle 4.2., à un représentant désigné par l'établissement scolaire, qui était chargé de les distribuer aux enseignants concernés. A cet effet, le représentant recevait à chaque fois des instructions précises concernant le moment de la distribution, dans la mesure où il était invité à transmettre l'envoi soit la veille, soit le matin même de l'épreuve. Si par le passé, certains instituteurs du cycle 4.2. ont néanmoins eu plus tôt connaissance des questionnaires, cela ne peut être dû qu'à un non-respect des consignes de distribution.

Pour les trois épreuves additionnelles qui auront lieu au début du troisième trimestre 2014-2015 a été définie une nouvelle procédure de distribution. Il a ainsi été retenu qu'à chaque fois, un enseignant clairement identifié et qui ne soit pas titulaire d'une classe du cycle 4.2. est tenu de collecter la veille auprès du bureau régional de son arrondissement d'inspection les documents destinés à l'école qu'il représente et de les distribuer aux titulaires concernés le matin même de l'épreuve. La même procédure sera appliquée à l'avenir dans le contexte de la distribution des épreuves communes proprement dites.

Quant aux deux épreuves de production libre en allemand et en français pour lesquelles avaient été fixés de nouveaux sujets de rédaction une fois que la fuite était connue, les nouveaux énoncés ont été envoyés aux titulaires le matin même par courrier électronique.

Comme il semble toutefois établi que les auteurs de la présente fuite sont des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'on peut aussi s'interroger sur l'opportunité de distribuer les épreuves aux enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique qui sont membres des conseils d'orientation à un moment où ces épreuves sont encore en cours.

A ce sujet, les experts gouvernementaux rappellent qu'à partir de l'année scolaire 2012-2013, les bilans intermédiaires et le bilan de fin de cycle ont remplacé les bulletins à notes chiffrées en tant qu'outils d'évaluation utilisés dans la procédure d'orientation. Il est alors devenu nécessaire d'adapter les épreuves communes aux nouveaux outils d'évaluation, en ce sens qu'elles ne doivent désormais pas seulement fournir des informations sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale, mais aussi renseigner sur le niveau de compétences de l'élève par rapport à ce qui est attendu à la fin du cycle (socle, niveau avancé, niveau d'excellence) dans les domaines testés. Pour pouvoir situer ces dernières informations dans leur juste contexte, certains enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique qui sont membres d'un conseil d'orientation ont alors exprimé le souhait de disposer à l'avance des questionnaires des épreuves communes, afin d'avoir l'occasion de les étudier de plus près. Alors que pendant les dernières années scolaires, les enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique impliqués dans la procédure d'orientation ont pu disposer au préalable de ces documents à condition

d'avoir formulé une demande afférente, il a été décidé, pour 2014-2015, d'envoyer d'office ces épreuves à tous les enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique qui sont membres d'un conseil d'orientation. Il s'agissait d'envois personnalisés, qui étaient adressés nommément aux agents concernés. Ils sont arrivés à destination le 16 mars 2015, comme cela était prévu dès le départ. A souligner qu'aucun envoi destiné aux enseignants de l'enseignement postfondamental n'a été effectué avant cette date.

L'envoi précoce des documents ne résultait donc nullement d'une erreur ou d'une inadvertance, mais était censé constituer une aide pour les enseignants en question. Etant donné qu'en tant qu'agents de la Fonction publique, les enseignants sont tenus au respect du principe de la confidentialité, il semblait importer peu que les épreuves soient encore en cours au moment de l'envoi.

Il est vrai qu'au vu des récents événements, il convient de réfléchir de plus près sur le moment propice pour une telle distribution.

Par ailleurs, l'incident renvoie clairement à la problématique des droits et des devoirs des fonctionnaires de l'Etat et fait apparaître l'utilité d'aborder cet aspect dans le cadre des stages des différentes catégories d'enseignants.

- Les représentants gouvernementaux confirment qu'en février 2015, les corrigés des épreuves communes pour le cycle 4.2. étaient en effet brièvement accessibles en ligne. Ce problème technique a pu être rapidement résolu par le fournisseur externe gérant la plateforme informatique en cause. Pendant ce bref laps de temps, seuls cinq enseignants s'étaient connectés à la plateforme précitée. Ils ont été contactés par le MENJE et se sont vu expliquer le problème. A préciser encore que sur ce site figurent uniquement les réponses, sans commentaire aucun, et qu'il n'est guère possible d'en déduire des informations sur les questions elles-mêmes. Il n'existe par ailleurs aucun rapport entre cet incident et la fuite qui s'est produite en mois de mars 2015.

- Au vu de ce qui est désormais connu au sujet des événements en relation avec la fuite, M. le Ministre estime que le parti politique CSV n'a pas été un complice dans la mise en scène de cette fuite. Il semble plutôt qu'à l'instar des médias, ce parti ait été instrumentalisé pour monter le scandale.

### **3. Divers**

M. le Ministre propose aux membres de présenter le « Bildungsbericht Luxemburg 2015 » à l'issue de la réunion jointe avec la Commission de la Force publique prévue pour le **mercredi 22 avril 2015, à 9 heures.**

Luxembourg, le 20 avril 2015

Le Secrétaire-administrateur,  
Christiane Huberty

Le Président,  
Lex Delles

#### **Annexes :**

1. Demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique « déi Lénk »
2. La procédure d'orientation 2014-2015

**Demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique déi Lénk : Pratiques usuelles en matière de tests d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire**

**Transmis en copie pour information**

- aux Membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- aux Membres de la Conférence des Présidents
- à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

**Luxembourg, le 31 mars 2015**

**Pour le Secrétaire général de la Chambre des Députés, la Secrétaire générale adjointe,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Barro', is written over the typed name of the Secretary General.

Luxembourg, le 31 mars 2015

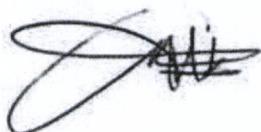
**Objet :** Demande de mise à l'ordre du jour de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse d'un point concernant les procédures usuelles en matière de tests d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de Jeunesse, de bien vouloir inviter Monsieur le Ministre de l'Education nationale à une prochaine réunion de cette commission, afin de nous renseigner utilement sur les procédures usuelles en matière de tests d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire, y inclus les modifications opérées par rapport aux années précédentes et les changements nécessaires en vue des failles constatées cette année.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pour la sensibilité politique de déi Lénk,



Justin Turpel  
Député

## LA PROCÉDURE D'ORIENTATION 2014-2015

Événement	Date/période	Remarques
Mail : informations supplémentaires épreuve commune mathématiques PFS 2014-2015	15.09.2014	- 2014 09 15 lettre enseignants informations supplémentaires épreuve commune mathématiques.pdf - 2014 09 15 Epreuve 14_15 math Cycle 4 Cont. et comp. marqués.pdf  (présidents école)
Mail : Einladung zu einer Informationsveranstaltung am 21. Oktober 2014 (PFS)	26.09.2014	- 2014 09 26 lettre invitation réunion.pdf - 2014 09 26 calendrier_PFS 2014-15_FINAL.pdf  (présidents école)
Réunion d'information nationale à l'attention des « nouveaux » enseignants titulaires d'une classe du cycle 4	21.10.2014	Réunion organisée par le MENJE qui s'adresse respectivement aux enseignants nouvellement entrés en fonction et/ou aux enseignants qui sont à nouveau en charge d'une classe du cycle 4
Mail : Procédure PFS 4.2 - 2014-2015 / Powerpoint-Präsentation 21.10.2014	22.10.2014	- 2014 10 22 PPP_2014-15_Enseignants red.pdf - 2014 10 22 PPP_Parents_Épreuves communes red.pdf - 2014 10 22 PPP_Parents_Offre ES_EST red.pdf - 2014 10 22 PPP_Parents_Procédure red.pdf  (enseignants, inspecteurs)
Réunions d'information régionales pour les membres des conseils d'orientation (par arrondissement)	Au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre	Convocation par les inspecteurs de l'enseignement fondamental, participation du personnel enseignant du cycle 4, d'enseignants ES/EST et des psychologues du CPOS
Réunions d'information pour les parents des élèves du cycle 4.2.	Octobre / novembre 2014	Convocation par le titulaire de classe, participation du psychologue du CPOS
Informations sur les épreuves étalonnées facultatives	À partir du lundi 13.10.2014	Envoi par le MENJE
Mail : informations supplémentaires procédure PFS 2014-2015	13.10.2014	- 2014 10 15 Epr fac Erläuterung feuille individuelle.pdf - 2014 10 15 Epr fac Verbesserungsbogen.xlsx - 2014 10 15 Epreuves facultatives Feuille individuelle.pdf  (enseignants)
<b>Congé de la Toussaint (25.10.2014 - 2.11.2014)</b>		
Épreuves étalonnées facultatives	À partir du lundi 3.11.2014	
Mail : Procédure PFS 2014-2015 Composition des conseils d'orientation	14.11.2014	#lycée.pdf (directeurs lycée)
Mail : PFS 2014-2015 - Composition des Conseils	14.11.2014	Composition des conseils arrondissement xy #inspecteur.docx (inspecteurs)
Bilans intermédiaires: 1er entretien trimestriel	Décembre 2014	
<b>Vacances de Noël (20.12.2014 - 4.1.2015)</b>		
Mail : Procédure PFS 2014-2015 Désignation du représentant du personnel enseignant et informations supplémentaires	08.01.2015	- PFS 2014-2015 Désignation d'un représentant du personnel enseignant et informations supplémentaires.pdf - 2015 01 06 représentant désigné.pdf  (enseignants)
Concertations préalables des membres des conseils d'orientation	Janvier / février 2015	

<b>Psychologues: intervention en classe</b>	Janvier/ février 2015	Interventions organisées par le CPOS Intervention du psychologue à la demande des parents
Mail : - Procédure PFS 2014-2015 - Détails concernant la distribution des épreuves communes  - Procédure PFS 2014-2015 - Calendrier distribution des épreuves communes	05.02.2015	- 2015 02 05 Lettre Calendrier distribution.pdf - 2015 02 05 Titulaire Lehrerhandreichung Online-Eingabe  (enseignants, représentants)
Lettre : représentant – répartition des épreuves	11.02.2015	- Fiche de répartition des épreuves 2014-2015.docx  (représentants)
<b>Congé de Carnaval (14.2.2015 - 22.2.2015)</b>		
<b>Épreuves communes</b>	Lundi 9.3.2015 Mardi 10.3.2015	Allemand- parties 1 et 2
	Jeudi 12.3.2015 Vendredi 13.3. 2015	Mathématiques- parties 1 et 2
	Lundi 16.3.2015 Mardi 17.3.2015	Français- parties 1 et 2
	Lundi 23.3.2015	Allemand- partie 3 (production libre)
	Jeudi 26.3.2015	Français- partie 3 (production libre)
	Mail : PFS 2014-2015 Bemerkung zum Hörverstehen DEUTSCH	09.03.2015
Mail : PFS 2014/2015: Bemerkung zu Mathematik 1 , Aufgabe 15	12.03.2015	(enseignants, inspecteurs)
Mail : RECTIFICATIF : Mathématiques, Teil 2, Aufgabe 25; Français Ecoute	12.03.2015	(enseignants, inspecteurs)
Mail : PFS 2014/2015, Mathematik, Exercice 15 a)	16.03.2015	(enseignants, inspecteurs)
<b>Vacances de Pâques (4.4.2015 - 19.4.2015)</b>		
<b>Envoi des formulaires et des résultats des épreuves communes aux enseignants</b>	Mardi 21.4.2015	Envoi groupé par MENJE
<b>Épreuves communes supplémentaires</b>	<b>Mardi 21.04.2015</b> <b>Jeudi 23.04.2015</b> <b>Vendredi 24.04.2015</b>	<b>Français</b> <b>Mathématiques</b> <b>Allemand</b>
<b>Préparation des conseils d'orientation</b>	21.4.2015- 8.5.2015	
<b>Bilans intermédiaires/ bilan de fin de cycle : 2e entretien trimestriel (avec la participation des psychologues du CPOS)</b>	À partir du lundi 4.5.2015	Réduction du nombre d'échanges trimestriels à deux au cycle 4.2. (dérogation par rapport aux cycles 2 et 3 afin de tenir compte des spécificités de la procédure d'orientation).  Le psychologue participe à l'entretien si les parents ont opté pour son intervention.  Les résultats de l'élève aux épreuves communes ainsi que l'avis du psychologue complètent les informations sur les progrès et apprentissages. Le bilan de fin de cycle qui synthétise et certifie les apprentissages est présenté aux parents ensemble avec le bilan intermédiaire.

Événement	Date/période	Remarques
Avis d'orientation des parents	À partir du lundi 11.5.2015	Remise de l'avis à l'enseignant; délai à déterminer ensemble avec les parents compte tenu des entretiens trimestriels et des dates des conseils d'orientation.
Conseils d'orientation/ décision d'orientation	18.5.2015 – 22.5.2015	Décision d'orientation formulée et motivée par les membres du conseil d'orientation
<b>Congé de la Pentecôte (23.5.2015 - 31.5.2015)</b>		
Conseils d'orientation/ décision d'orientation	1.6. - 16.6.2015	Décision d'orientation formulée et motivée par les membres du conseil d'orientation
Envoi de la décision d'orientation aux parents	Jeudi 18.6.2015	
Inscription en classe de 7 <sup>e</sup>	Du mercredi 24.6.2015 au jeudi 2.7.2015	Pour les élèves participant à une épreuve d'accès, le délai d'inscription est reporté au mercredi 8.7.2015
Inscription aux épreuves d'accès ES/EST	Jusqu'au vendredi 26.6.2015	
Épreuves d'accès ES/EST	Mardi 30.6.2015	8.00 – 9.45 : Mathématiques 10.05 – 12.00 : Allemand
	Mercredi 1.7.2015	8.00 – 9.45 : Français
Résultats des épreuves d'accès	Lundi 6.7.2015	
<b>Vacances d'été (16.7.2015 – 14.9.2015)</b>		